

CODE DE L'U.F. (3)	80 00 02 U21 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	801
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Secourisme et premiers soins	CT	F	32
2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 **COLLINET**
ADM. PEDAG.

Date : 06 NOV. 2008

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Destinée au personnel en fonction ou en formation du secteur psychosocial et pédagogique, cette unité de formation vise, par la mise en pratique d'outils techniques, méthodologiques et de connaissances scientifiques, à rendre les étudiants capables, en cas d'accident ou de situation mettant en jeu la santé des personnes :

- d'assumer le rôle de premier maillon de la chaîne de soins ;
- de remplir efficacement le rôle d'intermédiaire entre l'accident, les éventuelles victimes et les services de secours ;
- de développer et d'appliquer une procédure d'intervention reprenant les 4 attitudes de base à savoir observer, protéger, alerter, secourir ;
- de fournir une aide minimale.

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

A partir d'un texte ou d'une intervention orale du niveau de l'enseignement secondaire inférieur,

- produire une communication orale ou écrite contenant :
 - le résumé des idées forces,
 - leur articulation,
 - un commentaire personnel argumenté.

Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ou certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 12 étudiants.

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable, face à des situations de la vie quotidienne et/ou professionnelle :

- ◆ d'appliquer la procédure d'intervention adéquate reprenant les 4 attitudes de base, à savoir observer, protéger, alerter, secourir :
 - d'évaluer, par l'utilisation de la méthodologie du bilan vital, la gravité d'un accident, d'une blessure, plaie, maladie aiguë, intoxication (overdose, crise éthylique, intoxication médicamenteuse ou alimentaire, ...);
 - de prendre les mesures adéquates pour sécuriser et protéger de nouveaux dangers les personnes présentes ;
 - d'identifier, alerter et renseigner correctement les services de secours adéquats ;
 - de déceler les affections et les composantes corporelles atteintes ;
 - d'effectuer les premiers soins selon les cas décelés :
 - ★ d'appliquer les techniques de déplacements ;
 - ★ de poser les premiers gestes de secours relatifs :
 - aux problèmes cardio-vasculaires et pulmonaires,
 - aux coupures et hémorragies,
 - aux troubles et pertes de conscience,
 - aux traumatismes liés aux chutes telles que fractures, entorses, luxations, ...
 - aux intoxications, piqûres, allergies, ...
 - aux brûlures ;
 - d'effectuer des soins courants tels que bandages, pansements, administration de médicaments prescrits, ... ;
 - de réagir efficacement à diverses situations de crise liées à des maladies telles que la spasmophilie, l'épilepsie, ... ;
 - de réagir efficacement à l'apparition de maladies courantes comme la grippe, les oreillons, ... ;
- ◆ de poser une réflexion déontologique sur l'utilisation des médicaments et le respect des prescriptions médicales ;
- ◆ de composer et maintenir en état une trousse de matériel de premier secours.

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à deux situations de crise,

- d'appliquer la procédure d'intervention Observer - Protéger - Alerter - Secourir ;
- de poser les gestes adéquats et de les réaliser correctement ;
- de justifier la procédure et les actes posés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence et la rigueur de son observation,
- sa capacité à adapter la procédure aux circonstances,
- la qualité de ses gestes techniques,
- la qualité et la pertinence de ses justifications.

Secourisme et premiers soins appliqués au secteur psychosocial et pédagogique

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera

- soit porteur d'un brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur médical ou paramédical et justifiera d'une expérience d'au moins trois ans dans le secteur des soins d'urgence ou des premiers soins ;
- soit porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, d'un titre d'ambulancier SAMU et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le secteur des soins d'urgence ou des premiers soins.